

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE
		Séance du 27 avril 2021
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 13 Absents : 4 Pouvoirs : 1 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CIAS-27/2021	L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept avril à dix-huit heures , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT Date de convocation : 13 avril 2021 Présents : Mesdames Carole BRETON, Sophie COLAS, Isabelle DREVET (visio), Carine DUVERNOIS (visio), Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON, Sandrine TASSET (visio) ; Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL. Absents excusés : Mesdames Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Céline FILET ; Monsieur Paul RANNARD (pouvoir à M. CHATAGNAT). Mme Florence POZZO est désignée secrétaire de séance.	

Envoyé en préfecture le 04/05/2021
Reçu en préfecture le 04/05/2021
Affiché le 
ID : 074-200070852-20210427-CIAS_27_2021-DE

OBJET : EHPAD-FINANCES - Approbation du Compte de gestion 2020 - Budget Annexe EHPAD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Vice-Président informe les membres du CIAS que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 ont été réalisées par le responsable du service de gestion comptable de Rumilly.
Monsieur le Vice-Président précise que le trésorier a transmis à l'EHPAD son compte de gestion avant le 1er juin, comme la loi lui en fait l'obligation.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

APPROUVE le compte de gestion 2020 en notant toutefois qu'il est constaté une différence de 62 717,47 € entre le compte de gestion et l'inventaire de l'établissement pour ce qui concerne l'actif immobilisé

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président,
M. André-Gilles CHATAGNAT


